

**L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE HANNUT recrute un
Responsable du département « Infrastructures communales » A.4.sp (m/f/x)**

Conditions générales

- être belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne ;
- jouir de ses droits civiques et politiques ;
- avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;

Conditions particulières

- être porteur d'un diplôme de l'enseignement universitaire spécifique dans le secteur des sciences et Techniques – domaines :
 - Sciences de l'ingénieur et technologie (*par exemple : ingénieur civil des constructions, ingénieur industriel*)
 - ou
 - Art de bâtir et urbanisme (*par exemple : Master en architecture*) ;
- être en possession d'un passeport APE au moment de l'engagement ;
- être en possession d'un permis de conduire de type B;
- Réussir un examen comportant les épreuves suivantes :
 - a. Epreuve écrite éliminatoire (cote minimale : 60/100) :
 - Epreuve écrite sur des matières professionnelles en lien avec la fonction (36/60) ;
 - Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (12/20) ;
 - Marchés publics (12/20) ;
 - b. Passer un assessment ;
 - c. Epreuve orale éliminatoire (cote minimale : 60/100) consistant :
 - en une conversation destinée à apprécier le sens pratique , la maturité, la sociabilité, la culture générale, l'intégrité et le sens de l'accueil du public
 - en des questions fondamentales en rapport avec la formation acquise.

Description de fonction

1. Mission

Sous l'autorité du Directeur général, il/elle est responsable de l'organisation du département « Infrastructures communales ». A ce titre, il/elle coordonne les différents services dont il/elle a la charge ; il/elle conseille et assiste les instances décisionnelles dans les décisions relatives à son domaine d'activité et, en outre, il/elle propose et met en œuvre les orientations stratégiques dans son domaine d'activité. Il/elle s'assure du bon suivi réservé à la gestion des différents dossiers en cours.

2. Responsabilités et activités principales

Il/elle supervise les activités des départements du service	<ul style="list-style-type: none"> - En collaboration avec l'autorité politique, définit les objectifs de son département ; - Evalue la qualité des activités de son département ; - Vérifie les documents soumis aux différentes autorités (Collège, conseil, ...) ; - Valide des procédures et instructions spécifiques dont le département assure le pilotage ;
---	--

« Infrastructures communales»	<ul style="list-style-type: none"> - Met en place des procédures afin d'informer au mieux les citoyens au niveau des règlements en vigueur à Hannut et assurer le suivi des dossiers ; - Développe une collaboration transversale entre les agents de son département et interservices ; - Donne les consignes adéquates afin d'uniformiser le traitement des dossiers ; - Rédige une analyse annuelle des résultats obtenus (rapport d'activité) ; - Participe à la sélection et au recrutement des agents ; - Participe au Comité de Direction ; - Met en œuvre une gestion d'équipe efficace permettant à ses agents de s'épanouir dans leur travail et de participer à l'amélioration du service ;
Il/elle aide au développement des compétences de ses agents	<ul style="list-style-type: none"> - Intervient si le comportement ou les prestations ne correspondent pas aux attentes et donne des indications concrètes correspondantes quant aux changements attendus et à la façon de les atteindre ; - Stimule une attitude positive, la flexibilité, des bonnes prestations et la prise d'initiatives ; - Participe aux évaluations des agents dont il a la charge ; - Accompagne activement les collaborateurs dans leur développement en leur donnant des possibilités de s'épanouir en même temps qu'il leur indique la route à suivre et leur prodigue des conseils ;
Il/elle gère des dossiers relatifs aux infrastructures communales	<ul style="list-style-type: none"> - Rédige des rapports sur l'état du patrimoine (bâtiments, voiries, ...) et des états des lieux ; - Propose des solutions techniques aux problèmes rencontrés ; - Etablit les caractéristiques techniques des cahiers spéciaux des charges pour les marchés publics relatifs à son service (notamment les plans, métrés, ...) ; - Analyse les offres dans le cadre des marchés publics ; - Assure le suivi des chantiers dont il a la responsabilité ; - Assure l'établissement et la mise à jour des plans d'égouttage communaux ; - Collabore avec le service urbanisme, émet des recommandations et établit des prescriptions en matière d'égouttage public dans le cadre des permis d'urbanisme ;
Il/elle gère des dossiers plus complexes	<ul style="list-style-type: none"> - Lorsqu'un dossier plus complexe demande des compétences particulières (marché public, ...), constitue un dossier et en (ou s'assure le (du) suivi et des mises à jour ; - Etudie les dossiers au regard des options stratégiques définies par les outils adoptés au niveau communal, supra-communal, régional, ...et fait des propositions au regard de ceux-ci (FRIC, PASH, ...) ; - Accompagne les agents afin d'atteindre les objectifs du suivi ; - Prépare les dossiers en vue des délibérations de l'autorité ; - Coordonne des dossiers qui impliquent plusieurs services ou institutions extérieurs ;
Il/elle élabore des propositions de budget pour son département et assure le suivi de celui-ci	<ul style="list-style-type: none"> - Remet au Directeur financier les estimations des montants nécessaires afin d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés et ainsi que des différents frais de fonctionnement ; - Assure un suivi actif des articles budgétaires de son département afin le cas échéant de solliciter des ajustements ; - Analyse les demandes de commande d'une certaine pertinence et le cas échéant fait des propositions ;

Contrat de travail

- Type de contrat : contrat de travail APE à durée indéterminée ;
- Régime de travail : 38 heures/semaine ;
- Grade : A.4.sp ;
- Rémunération indexée au 1^{er} octobre 2021 à l'échelle barémique A.4sp, en fonction du de l'ancienneté valorisable : minimum 46.662,20 € ➔ maximum 69.773,35 € ;
- Régime de vacances secteur public, avec pécule de vacances (92 %) et allocation de fin d'année ; assurance groupe - 2^{ème} pilier de pension (cotisation patronale s'élevant à 3% du salaire mensuel brut).

Candidature

Le dossier de candidature doit être adressé au Collège communal, 23 rue de Landen à 4280 Hannut, pour le 6 février 2022 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) :

- soit par pli recommandé (date de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique (documents scannés) à l'adresse « recrutement@hannut.be » ;
- soit par remise contre récépissé au service « Secrétariat général », pendant les heures d'ouverture.

Le dossier comprendra obligatoirement:

- une lettre de motivation ;

- un curriculum vitae détaillé ;
- une copie du diplôme requis ;
- un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Les candidatures incomplètes à la date du 6 février 2022 ne seront pas prises en considération pour la sélection.

Conformément à l'article 35 du statut administratif : « *Le membre du personnel engagé en régime contractuel est, dans le cas où un poste statutaire du même type serait déclaré vacant, dispensé de repasser les épreuves de l'examen de recrutement identiques aux épreuves de sélection réussies pour l'obtention de son emploi contractuel.* »

Renseignements

L'offre d'emploi peut être obtenue par mail sur simple demande auprès du service « Personnel et Organisation »

Tél. : 019/63.03.86 ou 019/63.03.89 - Email : recrutement@hannut.be

Par le Collège communal :

La Directrice générale,
Amélie DEBROUX.

Le Député-Bourgmestre,
Emmanuel DOUETTE.